

# Gouvernance de l'eau potable : Le beurre, l'argent et le fermier

Dossier de la rédaction de H2o  
October 2013

Entre

"l'opacité" entretenue par le jeu des acteurs clés du secteur de l'eau au SÃ©nÃ©gal et risques de conflits d'intÃ©rÃ©ts qui pourraient survenir la suite de la vente par Bouygues de 65 % de ses actions Ã l'AmÃ©ricain Emerging Capital Partners - ECP, le Forum civil dÃ©nonce ce qu'il considÃ©re comme un "monopole" dans la gestion du secteur. L'organisation de la sociÃ©tÃ© civile "rentre dans la conduite" pour rÃ©clamer, entre autres, le respect du droit Ã l'information du public par la divulgation du contrat liant l'Ã©tat Ã la SDE.

Le Forum civil s'invite dans le

rÃ©le de la grande pÃ©nurie d'eau qui frappe depuis plus de deux semaines une bonne partie de la capitale sÃ©nÃ©galaise. Mais c'est pour reverser toute l'eau sur la tÃªte de l'Ã©tat dont "la responsabilitÃ© est totalement engagÃ©e, par le transfert opÃ©rÃ© de ses prÃ©rogatives de production, de distribution et de vente de l'eau Ã l'opÃ©rateur privÃ© qu'est la

SÃ©nÃ©galaise des Eaux (SDE) dans le cadre du contrat d'affermage Ã©tat-SociÃ©tÃ© nationale des eaux du SÃ©nÃ©gal (SDE)", Ã©crit

l'organisation de la sociÃ©tÃ© civile dans un communiquÃ© transmis Ã notre rÃ©daction. Ce transfert, estime le Forum civil, confÃ©re Ã la SDE "une situation de monopole qui, sans une rÃ©gulation forte et un contrÃ´le effectif de l'Ã©tat, ne pourrait assurer une meilleure qualitÃ© dans la dÃ©livrance du service."

L'organisation de la sociÃ©tÃ© civile semble

en fait subodorer une nÃ©buleuse dans la gouvernance de l'eau potable, eu Ã©gard Ã une Ã©tude qu'elle a diligentÃ©e rÃ©cemment et Ã travers laquelle, elle a constatÃ©, entre autres, des "risques" qui s'attachent, pour certains acteurs, au renouvellement du contrat d'affermage et qui feraient peser de sÃ©rieuses menaces sur la pÃ©rennisation du modÃ©le institutionnel de gouvernance du secteur. "L'impossibilitÃ©" pour le grand public et les mÃ©dias d'accÃ©der Ã des rapports d'Ã©valuation de la mise en œuvre du contrat d'affermage, leur permettant de mesurer le respect des engagements contenus dans ledit contrat ; mais aussi "l'instrumentalisation par l'Ã©tat" d'une transaction Ã travers le contrat d'affermage, laissant Ã la SDE l'opportunitÃ© de faire du profit sur l'eau, au regard des enjeux aussi essentiels pour cette dÃ©mocratie qui constitue une des prioritÃ©s majeures dans les programmes de lutte contre la pauvretÃ© au SÃ©nÃ©gal.

L'opacitÃ©...

- Ã©voquant le communiquÃ© de presse de Bouygues en date du 3 novembre 2009, le Forum civil rappelle que les activitÃ©s de gestion de l'eau au SÃ©nÃ©gal Ã©taient dans le portefeuille de l'opÃ©rateur franÃ§ais via sa filiale Finagestion lors de la cession de Saur en 2005 avant que Bouygues ne cÃ©de, en juillet 2008, 29,3 % du capital de Finagestion Ã l'AmÃ©ricain Emerging Capital Partners (ECP), puis 35,7 % au titre d'une seconde cession en 2009. La participation de Bouygues de Bouygues s'est ainsi drastiquement rÃ©duite. L'organisation se demande si ces

changements de partenaire étaient autorisés par les clauses du contrat d'affermage et si l'Assemblée nationale en a été informée par l'exécutif. Le Forum civil s'interroge ainsi sur d'éventuels risques de conflits d'intérêts ; la situation "inédite" créée par cette vente d'actions réside dans le fait que certains bailleurs de l'État ont souscrit au fonds Africa Fund II détenant les parts de Finagestion achetées par ECP. La "culture de l'opacité" entretenue par le jeu des acteurs clés du secteur biaise le contrôle et l'évaluation du domaine tout en affaiblissant les capacités de performance du secteur, estime le Forum. Le modèle de gouvernance instauré au Sénégal est celui promu par le FMI à la fin des années 1980 et qui a soulevé maintes critiques en Afrique.

... vs. la loi - En tout état de cause, le Forum civil, invoquant, entre autres, l'article 8 de la Constitution du 22 janvier 2001 qui reconnaît le droit à l'information plurielle des citoyens, réclame la divulgation du contrat liant l'État à la SDE ; l'organisation rappelle aussi la directive n° 1/2009/CM/UEMOA sur la transparence dans la gestion des finances publiques et adoptée par l'Assemblée nationale du Sénégal le 18 décembre 2012.

Par ailleurs, le Forum civil exige de l'État la mise en place "rapide" - avant le renouvellement du contrat - d'un comité d'évaluation du contrat d'affermage, qui serait composé de représentants de l'État, de la société civile, des syndicats et des bailleurs et des associations de consommateurs et des bailleurs. Le renouvellement du contrat, précise le Forum civil, devra pour partie dépendre des résultats de cette évaluation, mais aussi de la réappréciation des enjeux stratégiques actuels autour de la gestion de l'eau. Un exercice qui n'exclut pas la remise en cause du modèle institutionnel de gestion de ce secteur en vigueur jusqu'ici.

Malick Ndaw, Sud Quotidien (Dakar) - AllAfrica 30-09-2013